

Questions orales

• (1510)

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE LIGNE DE PÉTROLIERS DU TAPS—
L'OPPORTUNITÉ D'UNE NOUVELLE PRISE DE POSITION

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question fait suite à une série de questions posées auparavant et s'adresse au ministre de l'Environnement. En réponse à une question concernant l'itinéraire des pétroliers, adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 23 février, comme on peut le lire à la page 1591 du Hansard, j'ai reçu la réponse suivante:

Si c'est à eux...

... les États-Unis...

... de décider s'ils devraient ou non descendre plus loin le long de la côte américaine.

Nous entendons aujourd'hui le ministre de l'Environnement déclarer que le pétrole des États-Unis devrait descendre plus loin le long de la côte. J'aimerais demander au ministre de l'Environnement si cela représente un changement de politique?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, il est tout à fait normal que les Canadiens veuillent que ce pétrole, s'il doit réellement être acheminé le long de la côte ouest, aille en Californie, sa destination principale.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

L'ÉCART ENTRE LES DÉCLARATIONS ÉTABLIES PAR
CERTAINS BUREAUX D'EXPERTS-CONSEILS—LA
POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Revenu national. Il y a plusieurs semaines, j'ai fait remarquer au ministre que lors d'une vérification du travail effectué dans les bureaux qui se chargent de remplir les déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers, 11 résultats différents ont été transmis au ministère du Revenu national. Le ministre a-t-il mené une enquête sur cette situation ou prend-il des mesures quant à la qualité du service offert aux contribuables par tous ces bureaux de notre pays?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, le ministère a vérifié dans la mesure du possible les déclarations qui proviennent d'entreprises de consultation en matière fiscale. Jusqu'à présent, rien ne permet de dire qu'elles commettent systématiquement des erreurs et, dans l'ensemble, le taux d'erreurs cette année est nettement inférieur à ce qu'il était auparavant. Cependant, il serait sans doute opportun que, dorénavant, les personnes qui remplissent des déclarations d'impôt dans un but lucratif s'identifient sur les formulaires. Je ne suis pas encore sûr des mesures qu'il faudra prendre pour atteindre ce but, mais nous envisageons la question.

* * *

LA CONSOMMATION

LE CARACTÈRE DE LA PUBLICITÉ DE CERTAINS
EXPERTS-CONSEILS—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Con-

[M. Turner (Ottawa-Carleton).]

sommation et des Corporations. Comme son ministère s'occupe de la consommation, peut-il dire à la Chambre s'il prend des dispositions concernant la publicité de ces bureaux d'impôt qui prétendent pouvoir aider les Canadiens à remplir correctement leurs formules de déclaration d'impôt?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je crois avoir déjà dit à la Chambre que je demanderai aux fonctionnaires de mon ministère d'étudier ce genre de publicité pour voir dans quelle mesure elle tombe sous le coup de la loi concernant la publicité trompeuse.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES EXIGENCES RELATIVES À LA RECHERCHE D'EMPLOI
ET L'OCTROI DE PRESTATIONS

M. Robert Muir (Cape Breton-The Sydneys): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Il y a des travailleurs au Canada qui se rendent toutes les semaines, sinon plus souvent, aux Centres de main-d'œuvre du Canada, qui sont les bureaux de placement officiels du gouvernement, dans le vain espoir d'y obtenir un emploi; faut-il qu'ils postulent du travail dans d'autres endroits pour être admissibles aux prestations d'assurance-chômage et, dans l'affirmative, combien de fois doivent-ils postuler et cela a-t-il été bien expliqué dans la publicité pour que les travailleurs sachent qu'il y a là une nouvelle interprétation des règlements?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je crois avoir déjà répondu à cette question en plusieurs occasions à la Chambre, mais, encore une fois, oui, on exige qu'ils ne comptent pas seulement sur les services des Centres de main-d'œuvre du Canada ou pas seulement sur les services des bureaux de placement syndicaux là où ils existent, mais qu'ils se cherchent du travail jusqu'à ce qu'ils aient épuisé toutes les possibilités. Nous avons assez bien expliqué cette situation aux travailleurs canadiens mais, je le répète, et j'espère qu'on fera encore de la publicité à cet égard aujourd'hui.

M. Muir: Comme ceux qui se cherchent un emploi sont sans cesse incapables de s'en trouver aux bureaux des Centres de main-d'œuvre du Canada, le ministre peut-il nous dire où un homme ou une femme peuvent trouver un emploi en dehors de ces bureaux dans une région où le taux de chômage est de 20 p. 100 et plus?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, la disposition de la loi exigeant qu'on se cherche activement du travail n'est pas appliquée de façon aussi rigoureuse dans les régions où l'on sait que le chômage est aussi élevé. Si le député a un exemple précis à me fournir d'un endroit où on a trop insisté sur ce point, j'apprécierai qu'il m'en donne des détails pour que je puisse prendre les mesures nécessaires.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous avons atteint la fin de la période des questions, mais j'espérais pouvoir donner l'occasion à deux ou trois députés de poser des questions ou des questions supplémentaires aujourd'hui ou au cours des dernières périodes de questions. Le député de Hamilton-Ouest.